

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 27 août 2013, à 18 h.

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Madame France Choinière présidente, ouvre la séance et constate le quorum.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

France Choinière	présidente
Pierre Lavoie	vice-président

Patrick Carrier
Georgette Beauregard Boivin
Michel Landry
Guy Vincent

Danny Aubin	commissaire parent au primaire
Valérie Banville	commissaire parent au secondaire

Était absente :

Chantal Vallières Brodeur

Sont également présents :

André Messier	directeur général
Eric Racine	directeur général adjoint
Pierre Charland	personne ressource
Katherine Plante	secrétaire générale

08CE1314-001 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Vincent et appuyé par monsieur Danny Aubin :

D' l'ordre du jour tel quel.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

08CE1314-002 **3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2013**

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par monsieur Guy Vincent :

D' avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2013 tel que déposé avec les modifications suivantes :

- 1) Inscrire l'absence de madame Chantale Vallières Brodeur.
- 2) Inscrire aux points 5.1a) 5.1b) et 5.1c) que les points sont ajournés et non reportés.
- 3) Au point 9, inscrire « D'ajourner la séance au 25 juin 2013. »

Adopté à l'unanimité.

08CE1314-003 **3.2 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2013 DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 25 JUIN 2013**

Il est proposé par monsieur Guy Vincent et appuyé par monsieur Pierre Lavoie :

D' avec dispense de lecture, l'ajournement de la séance ordinaire du 18 juin 2013 tenu le 25 juin 2013 tel que déposé avec la modification suivante :

Remplacer le nom de monsieur Claude Nadeau par madame Valérie Banville.

Adopté à l'unanimité

4. **QUESTIONS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX**

4.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2013**

Aucun suivi.

4.2 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 JUIN 2013 AU 25 JUIN 2013**

Aucun suivi.

5. **RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

5.1 **CONTRAT 100 000 \$ À 250 000 \$**

5.1 a) **ÉCLAIRAGE – ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif et autres;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Comité exécutif d'octroyer les contrats de construction de 100 000\$ à 250 000 \$ (incluant les allocations spécifiques du MELS);

CONSIDÉRANT que pour la mesure 50710 «Résorption du déficit d'entretien», la résolution doit inclure les informations suivantes, soit : montant total du contrat, nom de l'entrepreneur à qui le contrat est octroyé, description sommaire du projet, nom de l'école où seront réalisés les travaux et dates prévues pour le début et la fin des travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Danny Aubin :

D'OCTROYER le contrat de construction pour la réalisation du projet faisant l'objet d'allocations spécifiques du MELS dans le cadre de la mesure «Budget investissement» comme suit :

Pour la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » 2010-2011

TRAVAUX	ENTREPRENEUR	CONTRAT (avant taxes)
052 - École Joseph-Hermas-Leclerc : Remplacer l'éclairage Début des travaux : 10 septembre 2013 Fin des travaux : 30 octobre 2013	ECE Électrique Inc., de Sherbrooke	111 750,22 \$

POUR : 5

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité.

Monsieur Patrick Carrier enregistre sa dissidence.

6. **CONSENTEMENT MUTUEL**

6.1 **CHAUDIÈRES – ÉCOLE ST-MARC**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs pour la période estivale (RE 08-09-27) adopté le 16 juin 2009;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Comité exécutif d'octroyer les contrats de construction pour la réalisation de projets de ≤100 000 \$ à <250 000 \$ incluant les allocations spécifiques du MELS;

CONSIDÉRANT que pour le mesure 50690 « Maintien du bâtiment », la résolution doit inclure les informations suivantes, soit : montant total du contrat, nom de l'entrepreneur à qui le contrat est octroyé, description sommaire du projet, nom de l'école où seront réalisés les travaux et dates prévues pour le début et la fin des travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

CONSIDÉRANT la reddition de compte effectuée par le directeur général au Comité exécutif;

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par monsieur Michel Landry :

D'ENTÉRINER le contrat d'été de construction pour la réalisation d'un projet faisant l'objet d'allocations spécifiques du MELS dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » comme suit :

Pour la mesure 50690 : Maintien du bâtiment 2010-2011

Pour la mesure 50690 : Maintien du bâtiment 2012-2013

TRAVAUX	ENTREPRENEUR	CONTRAT (avant taxes)
015 – École Saint-Marc Remplacement des chaudières au gaz Début des travaux : 20 août 2013 Fin des travaux : 1 ^{er} septembre 2013	9000-3104 Québec inc. Le Groupe Ultra	102 600,00 \$

POUR : 5

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité.

7. COMMUNICATION ET APPUI

Nil.

8. AUTO-ÉVALUATION

En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves?

Monsieur Pierre Lavoie mentionne que les soumissions présentées représentent des économies et sont favorables à la Commission scolaire.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Danny Aubin et appuyé par monsieur Pierre Lavoie :

DE lever la séance à 18 h 17.

Adopté à l'unanimité.

Présidente

"

"

"

"

"

"

"

"

"

Secrétaire générale

"

"

"

"

"

"

"

"

"